

David Lisnard saisit une quatrième fois le Ministre délégué aux Transports pour la mise en œuvre de mesures concrètes de réduction des nuisances aériennes à Cannes-La Bocca

L'Agglomération Cannes Lérins, sous l'impulsion de son Président David Lisnard et des maires des communes membres, est intervenue à de nombreuses reprises, depuis 2017, pour demander et proposer des solutions concrètes de réduction des nuisances sonores liées aux trajectoires utilisées par les avions qui atterrissent sur l'aéroport Cannes-Mandelieu. Ces interventions se sont traduites par **trois courriers à Jean-Baptiste Djebbari** (ci-joints), ministre délégué aux Transports auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et **lors des Commissions Consultatives de l'Environnement (COCO ENVI), de réunions avec l'aéroport, aux côtés de l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA), auprès de la Direction Générale de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAc).**

Or, force est de constater que cette requête, pourtant soutenue et relayée par l'ensemble des maires et résidents des communes du bassin de vie cannois, n'a pour l'instant pas abouti. C'est pourquoi, David Lisnard saisit une quatrième fois le Ministre délégué aux Transports pour l'application rapide de mesures concrètes de réduction des nuisances aériennes dans le secteur de Cannes-La Bocca.

« Par correspondances en date des 11 février, 30 juin et 10 août 2020, j'attirais l'attention du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, chargé des Transports, sur les importantes nuisances que subissent les riverains de l'aéroport Cannes-Mandelieu, et plus généralement, les habitants de Cannes-La Bocca. Je constate aujourd'hui que les survols à très basse altitude des monomoteurs et bimoteurs d'apprentissage au-dessus des zones urbanisées perdurent et nuisent toujours aussi significativement à la qualité du cadre de vie des habitants. Pourtant, des mesures concrètes de réduction des nuisances existent et sont proposées depuis des mois. Je sollicite ainsi une réunion de travail avec Jean-Baptiste Djebbari, en présence du Président de l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA), Monsieur Pierre Monard, afin que les solutions identifiées soient rapidement mises en œuvre. Sécurité, attractivité économique et environnement préservé sont pleinement conciliables, si chacun agit avec bon sens et cohérence, dans un souci permanent du bien commun, ce dont nous sommes convaincus. »

David LISNARD, Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes.

Propositions de David Lisnard, **Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes**

Un objectif : réduire de façon significative le nombre d'habitants impactés par les survols des avions.

Des mesures identifiées et rapidement applicables :

- 1- **la nécessaire modification de l'arrêté ministériel du 5 août 2019.** Cet arrêté présenté aux élus et aux associations en juin 2019 comme constituant une avancée pour la protection de l'environnement comporte en réalité des lacunes.

A titre d'exemples :

- l'absence de toute réglementation pour empêcher le survol à très basse altitude de zones urbanisées de Cannes-La Bocca par les monomoteurs et bimoteurs des écoles de pilotage ;
 - l'absence de sanction des jets qui ne respectent pas le tracé recommandé pour l'atterrissage et qui s'en éloignent.
- 2- **l'interdiction de survol à basse altitude du quartier de Cannes-La Bocca par les avions monomoteurs, les bimoteurs et les hélicoptères ;**
 - 3- **l'autorisation de l'approche Nord-Ouest pour l'atterrissage des aéronefs**, en complément de la trajectoire actuellement adoptée, surnommée « le trombone », afin d'éviter le parcours exclusif au-dessus des collines de Cannes, Le Cannet, Mouans-Sartoux, Mougins et la Roquette-sur-Siagne. Une expérimentation de ce dispositif, prévue au printemps 2020 mais repoussée du fait de la crise sanitaire, est programmée pour l'automne. A ce titre, David Lisnard demande que soient précisées la date du lancement de cette expérimentation ainsi que sa durée et ses conséquences pour l'avenir.

Contacts Presse

Service Presse Agglomération Cannes Lérins : presse@cannespaysdelerins.fr / 04.97.06.41.41 / 04.89.82.27.45